



Litige avec huissier suite credit conso

Par **sacrier**, le **17/06/2013 à 19:58**

Bonsoir à tous,
J'ai souscrit il y a 2-3 ans à la carte de paiement darty.
Leur partenaire est ménafinance.
Je me suis endetté de 1400€ suite à de mauvais conseils de vendeurs etc ... je payais tout le temps avec cette CB sans savoir que tous mes achats étaient à crédit et que les mensualités augmentaient ! Tant pis pour moi...
Bref, ils m'ont bloqué la carte car les mensualités étaient bien trop grosses pour que je puisse les honorer et la plus de nouvelles de leur part.
Sauf une lettre, me proposant un échelonnement ... impossible à réaliser (encore une fois échéancier impossible à tenir) pire que le précédent. Et la il ont intenté une action en justice ou ils ont eu via huissier le droit de me faire une saisie sur mon salaire d'un montant de 750€ ...
Aujourd'hui mes comptes sont donc bloqués, prélèvements non-honorés... une catastrophe ... maintenant l'huissier veut que je signe l'acquiescement pour débloquent mon compte et que par la meme occasion l'on mette en place un échéancier de remboursement.
Quels sont mes recours ? Existents-ils ?
Que dois je faire ? La meilleure solution ?
Merci d'avance de vos réponses et du temps passé à me répondre.
Cordialement
GS_

Par **amajuris**, le **17/06/2013 à 20:10**

bjr,nsi je comprends bien, votre créancier a obtenu d'un tribunal un jugement vous condamnant à payer c'est à dire un titre exécutoire.
comme le jugement a été rendu sans doute en dernier ressort vous ne pouvez pas faire appel.
sachez que votre créancier n'a aucune obligation de vous proposer un échéancier, le code civil l'autorise à exiger le remboursement en une seule fois de votre dette.
donc votre marge de manoeuvre est faible puisque vous avez été condamné à payer.
donc il vaut mieux négocier un échéancier avec des remboursements suffisants pour ne pas avoir à payer trop d'intérêts et trop de frais de

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **18:17**

Bonjour
Vous avez été convoqué devant un tribunal ou un huissier vous a signifié une ordonnance d'une requête en injonction de payer
Ce huissier à un titre exécutoire en sa possession
Vous pouvez vérifié auprès du Tribunal d'Instance dont vous dépendez si une décision de justice a été prise contre vous.